

# PLAN D'ÉPARGNE GROUPE HAYS FRANCE 2020 PARTICIPEZ AU DEVELOPPEMENT DE HAYS

Après 12 ans d'existence, le Plan d'Épargne Entreprise compte en fin d'année près de 500 adhérents actifs pour une valeur de près de 2 millions d'euros d'actions Hays détenues par nos salariés actionnaires.

Nous avons donc décidé de reconduire en 2020 les conditions de l'abondement de 2019 sur Hays Actionnariat, à savoir 60% sur vos 500 premiers Euros versés et 30% sur les 700 Euros suivants.

A la fin janvier 2020, la levée des incertitudes sur le Brexit avait permis à l'action Hays comme à la Livre sterling de reprendre des couleurs.

N'hésitez pas toujours plus nombreux à adhérer au fonds de placement Hays Actionnariat pour manifester votre confiance en Hays et vous préparer une épargne dans les conditions favorables permises par l'abondement et par une fiscalité avantageuse.

**Tina Ling**

Président Directeur Général  
Hays France & Benelux

ACCOUNTANCY & MA/CONSTRUCTI  
CONTACT CENTR  
ATIONS/EDUCATI  
HNOLOGY/LEGAL  
SAFETY/POLICY&  
OURCES & MINING  
NGINEERING/HU  
LOGISTICS/FACILITIES MANAGEMENT/FINANCIAL  
CIAL SERVICES/SOCIAL CARE/SALES & MARKETI  
ING/ENERGY/OFFICE SUPPORT/RESPONSE MANA  
HEALTHCARE/OIL & GAS/ARCHITECTURE/ASSESS  
& DEVELOPMENT/PUBLIC SERVICES/ACCOUNTAN  
NCY & FINANCE/EDUCATION/PHARMA/CONSTRU  
NSTRUCTION & PROPERTY/RESOURCE MANAGEM  
MENT/MANUFACTURING & OPERATIONS/RETAIL/I  
INFORMATION TECHNOLOGY/SALES & MARKETING  
RATEGY/BANKIN  
MARKETING/ENE  
INING/TELECOMS  
HUMAN RESOURC  
TRES/FINANCIAL  
PHARMA/MANUF  
HEALTHCARE/AR  
PROCUREMENT/H  
UCATION/PHARM  
TY/CONTACT CEN  
URING & OPERATI  
ON TECHNOLOGY  
NT/HEALTH & SAF  
NCKING/RESOURC  
INSURANCE/ENG  
RESOURCES/LOG  
PUBLIC SERVICES  
RESOURCES & MIN  
ENGINEERING/H  
CONTACT CENTRI  
ES/SOCIAL CARE  
NG/ENERGY/HEA  
OFFICE SUPPORT  
LEGAL/OIL & GAS

## QU'EST CE QUE LE PEG ?

### Le Plan d'Épargne Groupe Hays vous permet :

- de vous constituer, dans un cadre collectif, une épargne individuelle à moyen-long terme
- de participer à l'expansion de Hays

Au travers de versements volontaires, vous pouvez choisir d'opter pour le FCPE Hays Actionnariat, constitué en actions de la société Hays plc, ou pour un des 6 FCPE proposés par le CIC.

Toutefois, seules les sommes versées au titre du FCPE Hays Actionnariat bénéficieront d'un abondement versé le même trimestre que le versement volontaire à hauteur de 60 % ou 30 % du versement, dans la limite de 510 euros pour 2020.

Cet abondement subira un prélèvement immédiat de la CGS-CRDS au taux en vigueur (à titre indicatif, ce taux est de 9,7 % en 2020).

## LES CONDITIONS D'ADHESION

Vous pouvez effectuer des versements volontaires sur le Fonds Commun de Placement d'Entreprise Hays Actionnariat au Plan Epargne Entreprise si vous avez au moins trois mois d'ancienneté en tant que salarié au dernier jour de la période de versement, soit le 31 mars 2020 (ou le 30 septembre 2020 pour une adhésion au 2<sup>e</sup> semestre). Si vous êtes intérimaire, vous devez cumuler 60 jours de contrat de travail chez Hays Travail Temporaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et faire partie des effectifs le dernier jour du mois de prélèvement, en l'occurrence le 28 février 2020 (ou le 31 août 2020 pour une adhésion au 2<sup>e</sup> semestre).

Pour les autres FCPE, un placement volontaire est valable à tout moment pour autant qu'au jour de la souscription, vous ayez au moins trois mois d'ancienneté (ou, si vous êtes intérimaire, que vous ayez cumulé 60 jours de contrat de travail chez Hays Travail Temporaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019).

## CALENDRIER DES VERSEMENTS AU PEG HAYS

Au-delà du versement de mars, votre choix exprimé au moment de l'échéance de l'adhésion sera renouvelé tacitement pour 3 trimestres supplémentaires et prélevé pour un montant identique sur vos paies de juin, septembre et décembre, sauf instruction contraire transmise par vos soins à la société avant septembre qui vous permettront, uniquement pour les prélèvements de septembre et décembre, de modifier le montant des versements ou d'interrompre votre participation au PEG.

Les salariés n'ayant pas émis de demande de prélèvement sur la paie en mars 2020 pourront effectuer une nouvelle demande en septembre 2020.

## FRAIS ET ARBITRAGE

Les frais annuels de tenue du compte de chaque salarié sont à la charge de Hays.

En cas de départ la société, les frais de tenue de compte restent à la charge de Hays l'année civile du départ du salarié.

Si le salarié a conservé son PEE l'année suivant son départ, les frais de tenue de compte seront à sa charge.

Par ailleurs, les droits d'entrée, à la charge du salarié, s'élèvent à 0,1% de la valeur du versement sur le fonds Hays Actionnariat et 0,5% sur les autres fonds (sauf 0,3 % sur le fonds CIC Avenir Monétaire).

Enfin, un arbitrage, c'est-à-dire un changement de support, est possible à tout instant, sauf pour les fonds issus de Hays Actionnariat. Les frais d'arbitrage sont offerts depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.



## LES SUPPORTS D'INVESTISSEMENT

### HAYS ACTIONNARIAT

(constitué à 95 % d'actions Hays PLC)

L'attention des salariés est attirée sur le fait que le cours de l'action sera lié à la situation et aux résultats de Hays plc et peut connaître une volatilité induite par l'investissement de la quasi-totalité du portefeuille sur un seul et même titre. Cet investissement ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

- CM CIC AVENIR MONETAIRE
- CM CIC AVENIR EQUILIBRE
- CM CIC AVENIR OBLIGATAIRE
- CM CIC AVENIR DYNAMIQUE
- CM CIC AVENIR TEMPERE
- CM CIC SOCIAL ACTIVE TEMPERE SOLIDAIRE

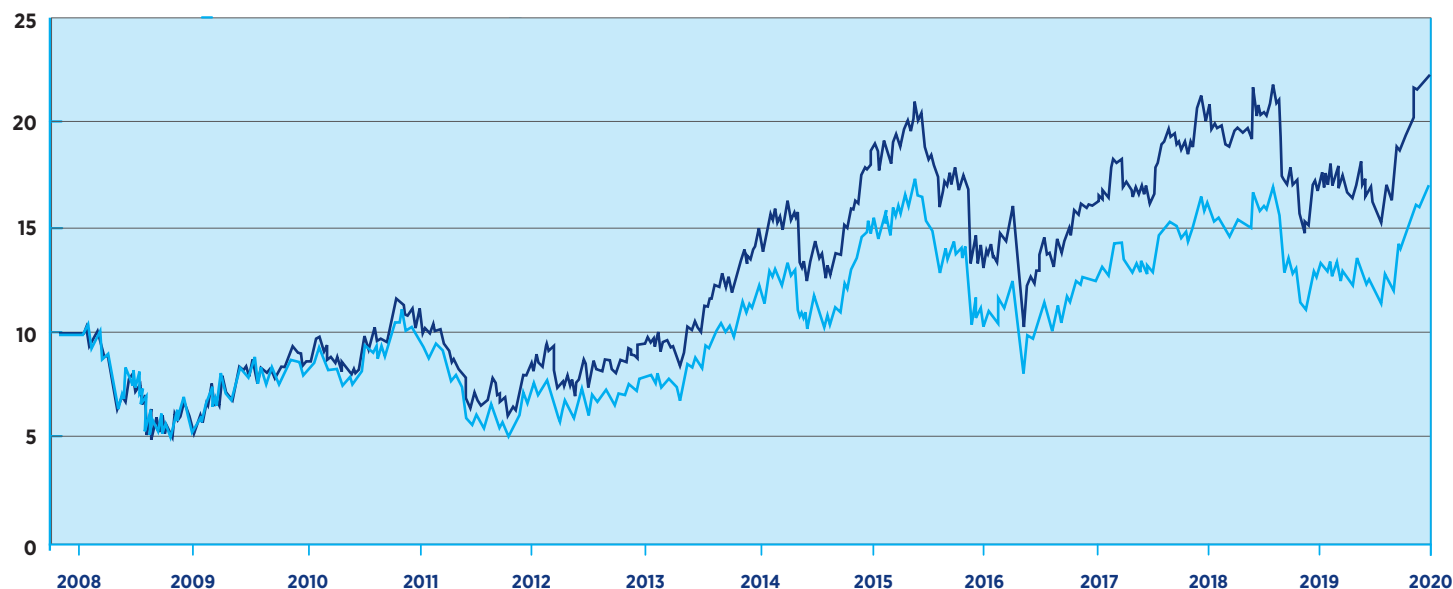
Les notes d'information des différents fonds et les notes de performance sont accessibles sur le site

[www.cic-epargnesalariale.fr](http://www.cic-epargnesalariale.fr) ou sur l'intranet Hays France.

## EVOLUTION DE LA VALEUR DE LA PART DE L'OPCVM HAYS ACTIONNARIAT



## EVOLUTION COMPAREE DE L'ACTION HAYS PLC ET DE LA PART DE L'OPVCM DE HAYS ACTIONNARIAT



## PENDANT COMBIEN DE TEMPS VOTRE ARGENT SERA-T-IL BLOQUE ?

La durée de placement est de 5 ans pour le PEE, quelle que soit la provenance du versement et le fonds de placement choisi. Toutefois, il existe des cas de déblocage anticipé, sans perte des avantages fiscaux (cf. ci-dessous).

### CAS DE DEBLOCAGE ANTICIPE

- Création ou reprise d'une entreprise par le bénéficiaire, ses enfants, son conjoint ou la personne qui lui est liée par un PACS
- Catastrophe naturelle pour travaux de gros œuvre dans la résidence principale
- Divorce, séparation ou dissolution d'un PACS avec garde d'au moins un enfant mineur
- Décès du bénéficiaire (déblocage autorisé pour les ayants droits)
- Construction ou acquisition d'une résidence principale
- Mariage de l'intéressé ou conclusion d'un Pacte Civil de Solidarité (PACS)
- Naissance ou adoption à partir du 3<sup>e</sup> enfant
- Décès du conjoint ou de la personne liée par un PACS
- Invalidité du bénéficiaire, de ses enfants, de son conjoint ou de la personne liée par un PACS
- Cessation du contrat de travail du bénéficiaire, licenciement, départ à la retraite
- Surendettement du salarié

## SE RENSEIGNER

Chaque salarié reçoit un relevé de compte individuel de la part du CIC.  
Un code confidentiel figure sur ce relevé afin d'accéder à votre compte par internet.

### PAR INTERNET

[www.cic-epargnesalariale.com](http://www.cic-epargnesalariale.com)

### PAR TELEPHONE

0 891 67 7007 (0.225€ / min)

### PAR COURRIER

CM-CIC ES - 63, chemin Antoine Pardon 69814 Tassin la demi-lune Cedex

### PAR E-MAIL

[cic-es-clients@cic.fr](mailto:cic-es-clients@cic.fr)

### PAR SERVEUR VOCAL

0 891 67 4004 (0.225€ / mn)